LE RÉSEAU RÉGIONAL 'APPUI À LA PRÉVENTION ET À LA PROMOTION DE LA SANTÉ

PRESENTATION 2019

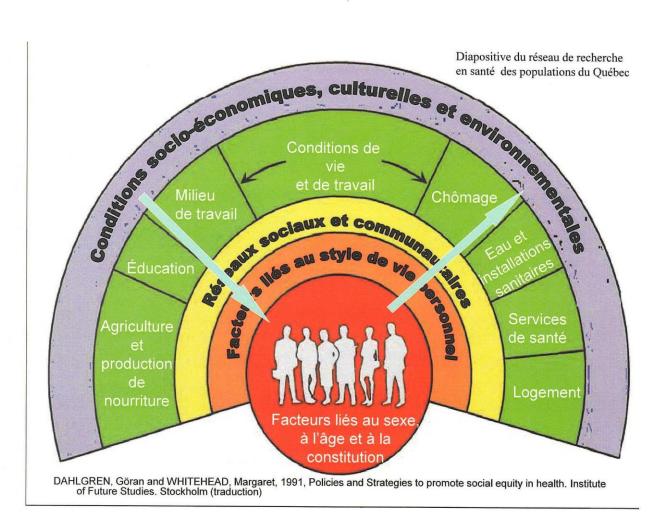


LE RÉSEAU RÉGIONAL D'APPUI À LA PRÉVENTION ET À LA PROMOTION DE LA SANTÉ

QUELQUES RAPPELS SUR LES PRINCIPES D'ACTIONS EN PREVENTION



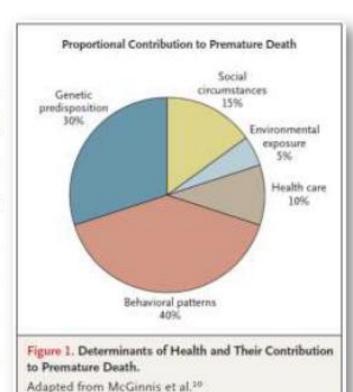
Les déterminants de la santé



Les déterminants de la santé

Les soins médicaux jouent un rôle relativement modeste dans la réduction de la mortalité prématurée

Dr Eric Breton



Tiré de : Schroeder, S. A. (2007). We Can Do Better — Improving the Health of the American People. New England Journal of Medicine, 357(12), 1221–1238.

Le continuum de santé et de services (Dahlgren & Whitehead)

Ensemble de la population

PRODUIRE LA SANTÉ

Action sur les déterminants de la santé

Développement des aptitudes individuelles et sociales

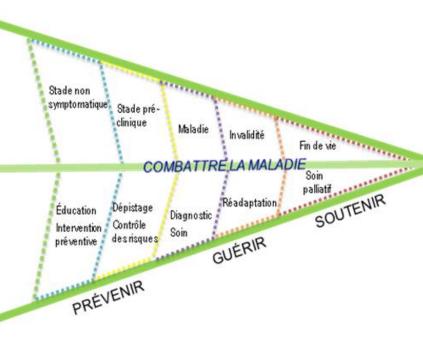
Développement des communautés

Création d'environnements favorables

Adoption de politiques locales favorables à la santé et réduction des inégalités sociales

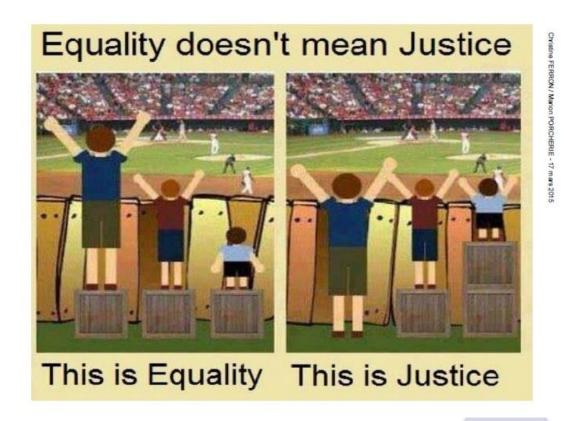
Organisation des services





IPCDC (2012); inspiré de : O'Neil, M. (2006), Lessard, R.(2004), Charte d'Ottawa (1986)

Intervention proportionnée



LE RÉSEAU RÉGIONAL D'APPUI À LA PRÉVENTION ET À LA PROMOTION DE LA SANTÉ

POURQUOI DEVELOPPER DES ACTIONS DE PREVENTION EN ARS ?



Missions et compétences des ARS en matière de prévention

Les ARS sont chargées

1° De mettre en œuvre au niveau régional la politique de santé définie en application des articles <u>L. 1411-1 et L. 1411-1-1</u>, en liaison avec les autorités compétentes dans les domaines de la santé au travail, de la santé scolaire et universitaire et de la protection maternelle et infantile.

A ce titre, elles définissent et financent des actions visant à promouvoir la santé, à informer et à éduquer la population à la santé et à prévenir les maladies, les handicaps et la perte d'autonomie, en veillant à leur évaluation;

Missions et compétences des ARS en matière de prévention

2° De réguler, d'orienter et d'organiser, notamment en concertation avec les professionnels de santé et les acteurs de la promotion de la santé, l'offre de services de santé, de manière à répondre aux besoins en matière de prévention, de promotion de la santé, de soins et de services médicosociaux, et à garantir l'efficacité du système de santé.

A ce titre:

- Elles veillent à ce que la répartition territoriale de l'offre de prévention, de promotion de la santé, de soins et médico-sociale permette de satisfaire les besoins de santé de la population....;
- -Elles veillent à la qualité des interventions en matière de prévention, de promotion de la santé, à la qualité et à la sécurité des actes médic aux, de la dispensation et de l'utilisation des produits de santé ainsi que des prises en charge et accompagnements médico-sociaux et elles procèdent à des contrôles à cette fin ;
- Elles veillent à assurer l'accès à la prévention, à la promotion de la santé, aux soins de santé et aux services psychosociaux des personnes en situation de précarité ou d'exclusion

Les orientations stratégiques

Cela implique de passer d'une logique de guichet à la construction d'une politique de prévention efficace, déployée sur l'ensemble de la région, en coordonnant les multiples structures et acteurs ayant signé un CPOM avec l'ARS pour développer la prévention dans les différents champs (addictions, santé sexuelle, nutrition...) ou à destination de populations spécifiques(MDA,)

Les orientations stratégiques

Réorienter les services du régime commun vers la stratégie de prévention de la SNS et du PRS:

- Les GHT
- Les maisons de santé / centres de santé
- Les structures de lutte contre les addictions
- Les maisons des adolescents
- Les CeGGID, CLAT, centres de vaccination, structures de dépistage organisé des cancers
- •

Les orientations stratégiques

La contractualisation avec les acteurs du partenariat institutionnel

- Conseil régional/ARS: avec 3 axes en matière de prévention: les jeunes, le sport-santé, la santé environnementale
- Rectorat/ARS: accord cadre signé fin 2016 dans 3 domaines: VSS, PPS, scolarisation enfants en situation de handicap
- DRDJSCS/ARS: en cours (plan régional Sport/santé/bien-être, PRAPS, Personnes handicapées, santé mentale « un logement d'abord »)
- **DT-PJJ/ARS**: travaux en cours au niveau national
- Convention AM/ARS: plan ONDAM
- Interrégime/ARS via convention avec le GIE IMPA sur santé sénior
- ...

LE RÉSEAU RÉGIONAL D'APPUI À LA PRÉVENTION ET À LA PROMOTION DE LA SANTÉ

UN OUTIL, SUPPORT DE CETTE STRATEGIE DE PREVENTION



Moyens de la stratégie

- Le RRAPPS (réseau régional d'appui à la prévention et à la promotion de la santé) a pour objectifs de:
 - Proposer des stratégies d'intervention efficaces pour la mise en œuvre de la politique de santé régionale
 - Professionnaliser les acteurs locaux pour améliorer l'efficience de la politique de prévention
 - Construire en lien avec les DD une offre de prévention pour répondre aux besoins sur chaque territoire

Le RRAPPS

- 1) Des acteurs régionaux travaillant en réseau Animé par l'IREPS pour
 - produire des référentiels d'intervention sur la base des données de la littérature, de bilans de l'existant et de l'expérience
 - organiser le transfert de connaissance (synthèse bibliographique, formation, accompagnement des acteurs locaux)
 - développer des expérimentations et les évaluer en lien avec la recherche.

Le RRAPPS

- 2) Dans chaque territoire / département ;
 - ➤ Un appui aux décideurs pour identifier les besoins et les ressources locales
 - ➤ Une coordination des promoteurs locaux membres du RRAPPS pour proposer une offre de prévention répondant aux besoins identifiés,
 - ➤ Un appui pour repérer et professionnaliser les acteurs locaux si l'offre est insuffisante

La réorientation de la politique de prévention dans les CLS

- Centrée sur les besoins identifiés de manière partagée et non sur l'offre
- Priorisée sur les territoires infra-CLS et les populations les plus défavorisés (interventions proportionnées)
- S'appuyant prioritairement sur les promoteurs membres du RRAPPS déjà financés (acteurs professionnalisés, actions probantes)
- Si l'offre est insuffisante, sur des promoteurs locaux accompagnés par le RRAPPS

Les axes prioritaires

Agir précocement et de manière universelle en direction des populations identifiées :

- Femmes enceintes / jeunes parents / enfants de moins de 3 ans
- Enfants et adolescents
- Personnes précaires ou défavorisées

Développer l'acquisition et le renforcement des compétences psychosociales des enfants et adolescents afin :

- Améliorer l'accès à l'activité physique et à l'alimentation équilibrée
- Améliorer la santé mentale
- Améliorer la capacité de faire face (comportements / addictions)
- Améliorer la santé sexuelle (sexualité respectueuse, satisfaisante et à moindre risque – améliorer les dépistages)

Améliorer l'accès à la prévention individuelle

- Améliorer le taux des vaccinations obligatoires et recommandées,
- Améliorer l'accès aux dépistages organisés,
- Offre de sevrage tabagique,
- Offre sport santé sur prescriptions médicales

Créer des environnements favorables

LE RÉSEAU RÉGIONAL 'APPUI À LA PRÉVENTION ET À LA PROMOTION DE LA SANTÉ

LES DIFFERENTS NIVEAUX DU RRAPPS



Le niveau régional

 Comité régional RRAPPS composé des opérateurs régionaux en contrat d'objectifs et de moyens avec l'ARS B/FC en prévention, soit généraliste (ex : IREPS), soit thématique (ex : ANPAA, COREVIH,...).

Missions:

- De proposer des programmes référents en prévention en fonction des priorités du PRS et des orientations prévention des différents parcours qui seront ensuite proposés et déployés en proximité
- De soutenir ou mener en substitution de l'échelon local des actions de prévention en l'absence d'opérateurs locaux repérés et formés.

Le niveau départemental

 un comité technique départemental animé par un référent local IREPS et composé des opérateurs locaux sous CPOM avec l'ARS, des antennes locales des opérateurs régionaux précités (ex : CSAPA de l'ANPAA B/FC,...) ou d'opérateurs locaux repérés comme portant les valeurs de la charte régionale de la prévention*. Il se réunit à la demande de la DD de l'ARS.

Missions:

- proposer aux décideurs un programme d'intervention en prévention répondant aux besoins identifiés dans le cadre des CLS.
- mettre à disposition les référentiels programmatiques précités.
- aider à la recherche des acteurs locaux pouvant porter les actions référencées dans les programmes régionaux.

LE RÉSEAU RÉGIONAL 'APPUI À LA PRÉVENTION ET À LA PROMOTION DE LA SANTÉ

> COMMENT LE RRAPPS S'IMPLIQUE DANS L'ÉLABORATION DES CLS ?



Implication dans l'élaboration des CLS?

- Les priorités d'intervention sont populationnelles, thématiques ou par déterminants définies en fonction des besoins identifiés dans le cadre des CLS, du PRS et des orientations prévention des différents parcours. Ces priorités sont identifiées à partir des expertises locales auxquelles le comité technique RRAPPS peut contribuer.
- A partir des priorités définies, le comité technique départemental appuyé par le comité régional définit les programmes à mobiliser pour répondre à la demande de prévention, puis déterminent les promoteurs à même de mettre en œuvre ces programmes.
- En conséquence, le CLS ne proposent pas de fiches actions faisant appel à des associations locales non repérées par leur niveau de professionnalisation.

VOS QUESTIONS

Le RRAPPS amène à repenser totalement la mise en œuvre de la stratégie de prévention avec des conséquences difficiles à gérer compte tenu de la reconduction annuelle depuis plusieurs années d'actions portées par des structures sans référence à des actions probantes.

D'où de NOMBREUSES QUESTIONS!